

2011

Formations au droit des jeunes

Comprendre et expliquer le droit aux jeunes

Droit familial

Mineurs étrangers non accompagnés

Droit scolaire

Secret professionnel

Autonomie et droits sociaux du mineur

Aide sociale

Le mineur et le droit pénal

Le mineur et la police

Aide et protection de la jeunesse

Séminaire : Le travail social avec les familles

et plusieurs possibilités
de formations "à la carte"



PROGRAMME 2011

Jeunesse et Droit ?

L'ASBL Jeunesse et droit est une organisation de jeunesse (service jeunesse) dont les activités comprennent un pôle formation. À ce titre, elle organise des formations, principalement, mais pas exclusivement, à destination des moins de 30 ans.

Pour qui ?

Pour les professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de la jeunesse : enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, organisations de jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, centres d'information, etc.).

Par qui ?

Les formations sont animées par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées.

Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse. Les principaux intervenants sont : Sandra Gérard, Denis Lamalle, Fabienne Bouchat, Gaëtane Carlier, Edwige Barthélemy. Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes dont Ana Somoano, Fabienne Druant, Anne Graindorge, Céline Olivier, Marie Califice, Jean-Luc Bodson et avec des avocats dont Damien Dupuis, Géraldine Lénelle, Jean-Vincent Couck et Amaury de Terwangne.

Quels objectifs ?

Il s'agit de connaître les sources d'information juridique, de comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et de pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un «*outil de travail social*» à part entière.

Cette connaissance du droit vise à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine, etc.) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur implication dans le travail social se fait également par l'utilisation d'un syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.



Comprendre et expliquer le droit aux jeunes

[module de 1 jour]

DATE : le jeudi 27 janvier 2011

FORMATEURS : Sandra Gérard et Jean-Vincent Couck

Cette formation aborde le fonctionnement législatif, exécutif et judiciaire de la Belgique. Quelle différence entre un décret et une loi ? Quelles sont les compétences des différentes juridictions (le Conseil d'État, le tribunal de la jeunesse, le tribunal du travail, la Cour Constitutionnelle,...) ? Quelle différence entre une décision du tribunal de la jeunesse et une ordonnance de cabinet ? Qui a droit à un avocat dans le cadre de l'aide juridique ? Cette mise à niveau est conseillée avant de suivre les formations suivantes où ces notions ne seront plus systématiquement abordées.

Autonomie et droits sociaux du mineur

[module de 2 jours]

DATES : - les jeudis 3 et 24 février 2011

OU

- les mardis 22 et 29 novembre 2011

FORMATEURS : Damien Dupuis et Denis Lamalle



Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, etc.), émancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, cohabitation juvénile), capacité du mineur (signature, rescision pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution de partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite, etc.

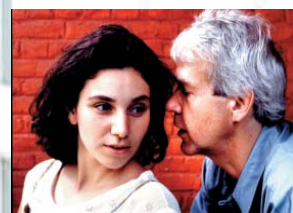
Secret professionnel

[module de 2 jours]

DATES : les mercredis 23 et 30 mars 2011

FORMATEURS : Fabienne Druant et Jean-Vincent Couck

Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que les confidences qu'il a faites ont été trahies ?



Séminaire : Le travail social avec les familles

[module de 4 jours]

DATES : les lundis 14 mars, 4 avril et 2 et 16 mai 2011

FORMATRICES : Marie Califice et Edwige Barthélemy

La famille est le premier milieu du jeune, celui où il se développe. Comment définir la famille et ceux qui la composent ? Quelle place laissons-nous aux familles lors de nos interventions ? Quel regard portons-nous sur elle en fonction de notre culture, de notre expérience, de nos valeurs ? Ce séminaire se construit autour de ces réflexions avec l'apport d'intervenants extérieurs le fil rouge étant le cadre juridique.

Droit familial

[module de 2 jours]

DATES : les mardi 5 et jeudi 7 avril 2011

FORMATRICES : Fabienne Bouchat et Gaëtane Carlier



Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officielle, filiation, changement de nom et de prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.

Droit scolaire

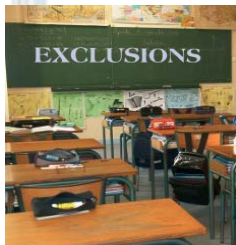
[module de 2 jours]

DATES : - le mardi 14 et jeudi 16 juin 2011 OU

- les jeudis 22 et 29 septembre 2011

FORMATEURS : Sandra Gérard et Denis Lamalle

Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, régularité et irrégularité, conséquences et recours, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse, ...



Mineurs étrangers non accompagnés

[module de 2 jours]

DATES : le mardi 21 et jeudi 23 juin 2011

FORMATRICES : Géraldine Lénelle et Anne Graindorge



Qui sont les MENA ? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées, en centre d'accueil ou en institution, les

moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).

Aide sociale

[module de 2 jours]

DATES : le jeudi 8 et mardi 13 septembre 2011

FORMATEURS : Ana Somoano et Damien Dupuis

Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'octroi, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.

L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'octroi, l'aide à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompétent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.

CPAS

Le mineur dans le droit pénal

[module de 2 jours]

DATES : les jeudis 20 et 27 octobre 2011

FORMATEURS : Amaury de Terwangne, Isabelle Dogne et Céline Olivier

Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou sollicité par le droit ou les juridictions pour adultes.

Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc. ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?



Le mineur et la police

[module de 2 jours]

DATES : les mardis 8 et 15 novembre 2011

FORMATEURS : Sandra Gérard, Isabelle Dogne et Jean-Luc Bodson



Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis ? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, ... ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de dé-

limiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.

Aide et protection de la jeunesse

[module de 3 jours]

DATES : les jeudi 1^{er}, mardi 6 et jeudi 8 décembre 2011

FORMATEURS : Amaury de Terwangne, Fabienne Druant et Céline Olivier

Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les différents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions, ...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours. Réforme.

Aide à la jeunesse en communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret. La notion d'accord, les conséquences d'un désaccord. L'aide aux enfants victimes de maltraitance.



Formations "à la carte"

Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci. Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.

RENSEIGNEMENTS

Prix ?

70 euros par journée de formation (donc 140 euros par module de deux jours, 210 euros le module de 3 jours, 280 euros le séminaire de 4 jours). Ce prix comprend les pauses café et une abondante documentation mise à jour annuellement.

Lieux et horaire ?

Formations de janvier à juin 2011:

Namur, boulevard du Nord, 4 à 5000 Namur (derrière la gare, à 5 min.)

Salle Dominique Pire

Formations de septembre à décembre 2011:

Namur : Auberge des Tanneurs, salle Reggiani, 13 rue des Tanneurs à 5000 Namur (voir plan).

Elles se déroulent de 9h30 à 16h30 (avec une pause de 12h30 à 13h30).

Inscription ?

Au moyen du talon réponse ci-dessous. Une confirmation d'inscription vous sera adressée avec la facture à acquitter.

L'inscription est considérée comme définitive dès réception du paiement.

Attention : le nombre de places est limité à 20 par groupe.

Renseignements ?

Contenu des formations et formations "à la carte" (par e-mail svp) :

Cécile Mangin : cm@sdj.be

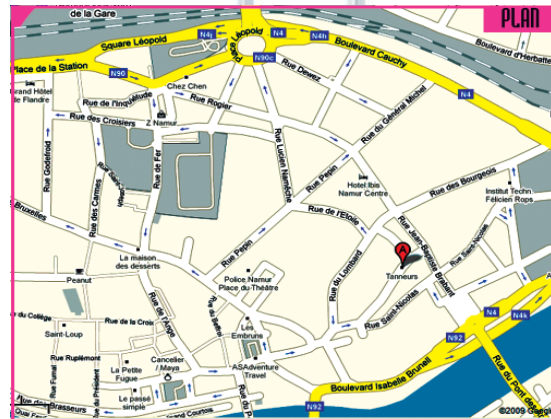
ou 02/209.61.65

Inscriptions :

Jeunesse & Droit, Rue Ch. Steenebruggen 12, 4020 Liège

Tel : 04/342.61.01 - Fax : 04/342.99.87 -

e-mail : secretariat@droitdesjeunes.com



Voyez également www.jdj.be

Bulletin d'inscription

À renvoyer à l'ASBL Jeunesse et droit, 12 rue Charles Steenebruggen, 4020 Liège
ou faxer au n° [04/342.99.87](tel:043429987)

Je soussigné(e)

Organisme :			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél :		Fax :	
		E-mail :	

Adresse complète de facturation si distincte de celle qui précède :

Nom :		Adresse :	
Code postal :		Ville :	

M'inscris aux journées de formation droit des jeunes suivantes :

- | | |
|--|--|
| ☐ Comprendre et expliquer le droit aux jeunes | ☐ Autonomie et droits sociaux du mineur |
| ☐ Droit familial | DATES: <input type="text"/> |
| ☐ Mineurs étrangers non accompagnés | ☐ Aide sociale |
| ☐ Droit scolaire DATES: <input type="text"/> | ☐ Le mineur et le droit pénal |
| ☐ Secret professionnel | ☐ Le mineur et la police |
| ☐ Aide et protection de la jeunesse | ☐ Séminaire «Le travail social avec les familles» |

Soit un total de journées à 70.00 euros la journée

Je réglerai par virement bancaire dès réception de la facture le montant total de euros

Date :

Signature :

Cachet :